

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU JEUDI 19 JUILLET 2018

PV N° 1

Présents : Mme MAGNAT, MM. PARIS, PLANCHAT, VILLATTE, BERNARD, ROBERT, MAUMEGE, BETOUX.

* ADOPTION D'UN PROCES VERBAL

Le procès-verbal n° 16 de la réunion du 20/06/18 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

CHAMPIONNAT

Après avoir pris note des demandes de l'AS RETERRE-FONTANIERES et de l'ES NOUZIERS-LA CELLETTE (2) d'intégrer la Division 4, la Commission, en application de l'article 15, alinéa 5 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, procède aux modifications suivantes : maintien du CA PEYRAT LA NONIERE (2) en Division 3 en lieu et place de Reterre-Fontanières et maintien de l'US St VAURY (2) en Division 3 en lieu et place de Nouziers-La Cellette (2)

La Commission note avec regret la disparition des équipes de AHUN (2), BUSSIERE-DUNOISE (2), GRAND-BOURG (2), NOUZIERS-LA CELLETTE (3), St MAURICE ES (3).

La Commission note avec satisfaction l'arrivée des équipes de DUN-NAILLAT (2), ainsi que le redémarrage des équipes d'AJAIN (1), NOTH (1) et SOUMANS (1).

Pour finir, elle rappelle la fusion des clubs de l'US PARSAC et l'AS JARNAGES.

La Commission proposera au Comité de Direction, après avoir pris connaissance des mails de Royère de Vassivière, Ahun, Chéniers, Lussat, les Poules suivantes :

DIVISION 1

- BOURGANEUF (1)
- BOUSSAC (2)
- CHAMBON (1)
- FELLETTIN (1)
- GOUZON AVENIR (2)
- MERINCHAL (1)
- SARDENT (1)
- ESM LA SOUTERRAINE (2)
- St MAURICE ES (1)
- St SULPICE LE GUERETOIS (1)
- St VAURY (1)
- Ste FEYRE (1)

DIVISION 2

POULE A

- AHUN (1)
- BENEVENT-MARSAC (1)
- BONNAT (1)
- BUSSIERE-DUNOISE (1)
- CREUSE AVENIR 2005 (1)
- FURSAC (1)
- ES GUERETOISE (3)
- NOUZIER-S-LA CELLETTE (1)
- St AGNANT DE VERSILLAT (1)
- St FIEL (2)
- St SEBASTIEN-AZERABLES (1)
- St SULPICE LE GUERETOIS (2)

POULE B

- AUBUSSON EF (2)
- AUZANCES (1)
- BORD St GEORGES (1)
- CHAMBON (2)
- CHAMPAGNAT (1)
- CHENERAILLES (1)
- LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1)
- EVAUX-BUDELIERE (1)
- GOUZON AVENIR (3)
- MERINCHAL (2)
- PEYRAT LA NONIERE (1)
- VALLIERE (1)

DIVISION 3

POULE A

- BENEVENT-MARSAC (2)
- BOURGANEUF (2)
- GRAND-BOURG (1)
- ROYERE DE VASSIERE (1)
- SARDENT (2)
- St AGNANT DE VERSILLAT (2)
- St DIZIER-LEYRENNE (1)
- St MAURICE ES (2)
- St SILVAIN-MONTAIGUT (1)
- St VAURY (2)

POULE B

- BETETE-ROCHES (1)
- BOUSSAC (3)
- CHAMBON (3)
- CHENIERS (1)
- DUN-NAILLAT (1)
- LA FORET DU TEMPLE (1)
- JARNAGES-PARSAC (1)
- LUSSAT (1)
- MEASNES (1)
- Ste FEYRE (2)

POULE C

- AUZANCES (2)
- CHARRON (1)
- DONTREIX (1)
- EVAUX-BUDELIERE (2)
- LAVAVEIX LES MINES (1)
- MAINSAT-SANNAT (1)
- MAUTES (1)
- MAYOTTE ASC (1)
- PEYRAT LA NONIERE (2)
- ROUGNAT (1)

DIVISION 4

POULE A

- BENEVENT-MARSAC (3)
- BONNAT (2)
- CREUSE AVENIR 2005 (2)
- DUN-NAILLAT (2)
- NOTH (1)
- NOUZIERS-LA CELLETTE (2)
- ESM LA SOUTERRAINE (3)
- St AGNANT DE VERSILLAT (3)
- St SEBASTIEN-AZERABLES (2)

POULE B

- AJAIN (1)
- JARNAGES-PARSAC (2)
- SARDENT (3)
- St DIZIER-LEYRENNE (2)
- St FIEL (3)
- St SULPICE LE GUERETOIS (3)
- St SULPICE-St GEORGES (1)
- Ste FEYRE (3)
- VIEILLEVILLE (1)

POULE C

- AUZANCES (3)
- BORD St GEORGES (2)
- BOUSSAC (4)
- CHENERAILLES (2)
- CLUGNAT (1)
- EVAUX-BUDELIERE (3)
- LUSSAT (2)
- MAINSAT-SANNAT (2)
- RETERRE-FONTANIERES (1)
- SOUMANS (1)

POULE D

- AUBUSSON EF (3)
- BELLEGARDE EN MARCHE (1)
- CHAMPAGNAT (2)
- LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (2)
- FELLETIN (2)
- FLAYAT (1)
- MERINCHAL (3)
- St AMAND (1)
- St SULPICE-St GEORGES (2)
- VALLIERE (2)

POINT SUR LES ENGAGEMENTS EN COUPES

La Commission fait le point sur les engagements en Coupes.

*** COUPE DE FRANCE :**

20 équipes engagées : AUBUSSON EF (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; CHAMBON (1) ; CHENERAILLES (1) ; CREUSE AVENIR 2005 (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FELLETIN (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; ES GUERETOISE (1) ; MERINCHAL (1) ; SARDENT (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St FIEL (1) ; St MAURICE ES (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1) ; St VAURY (1) ; VALLIERE (1).

*** COUPE DE NOUVELLE AQUITAINE :**

33 équipes engagées : AUBUSSON EF (1) ; AUZANCES (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BETETE-ROCHES (1) ; BORD St GEORGES (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; CHAMBON (1) ; CHENERAILLES (1) ; CREUSE AVENIR 2005 (1) ; LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FELLETIN (1) ; FURSAC (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; ES GUERETOISE (1) ; JARNAGES-PARSAC (1) ; MERINCHAL (1) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; SARDENT (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St DIZIER-LEYRENNE (1) ; St FIEL (1) ; St MAURICE ES (1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1) ; St SULPICE-St GEORGES (1) ; St VAURY (1) ; Ste FEYRE (1) ; VALLIERE (1).

*** COUPE DE LA CREUSE :**

53 équipes engagées : AHUN (1) ; AJAIN (1) ; AUBUSSON EF (1) ; AUZANCES (1) ; BELLEGARDE EN MARCHE (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BETETE-ROCHES (1) ; BONNAT (1) ; BORD St GEORGES (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; BUSSIÈRE-DUNOISE (1) ; CHAMBON (1) ; CHAMPAGNAT (1) ; CHENERAILLES (1) ; CHENIERS (1) ; LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1) ; CREUSE AVENIR 2005 (1) ; DONTREIX (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FELLETIN (1) ; FLAYAT (1) ; FURSAC (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; GRAND-BOURG (1) ; ES GUERETOISE (1) ; JARNAGES-PARSAC (1) ; LAVAVEIX LES MINES (1) ; LUSSAT (1) ; MAINSAT-SANNAT (1) ; MAUTES (1) ; MEASNES (1) ; MERINCHAL (1) ; NOTH (1) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; ROUGNAT (1) ; SARDENT (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St AMAND (1) ; St DIZIER-LEYRENNE (1) ; St FIEL (1) ; St MAURICE ES (1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (1) ; St SILVAIN-MONTAIGUT (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1) ; St SULPICE-St GEORGES (1) ; St VAURY (1) ; Ste FEYRE (1) ; VALLIERE (1) ; VIEILLEVILLE (1) .

N'ont pas souhaité s'engager : CHARRON (1) ; MAYOTTE ASC (1) ; ROYERE DE VASSIVIERE (1) ; SOUMANS (1).

* COUPE JEAN BUSSIERE :

32 équipes engagées : AUBUSSON EF (2) ; AUZANCES (2) ; BENEVENT-MARSAC (2) ; BORD St GEORGES (2) ; BOURGANEUF (2) ; BOUSSAC (2) ; CHAMBON (2) ; CHAMPAGNAT (2) ; CHENERAILLES (2) ; LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (2) ; CREUSE AVENIR 2005 (2) ; EVAUX-BUDELIERE (2) ; FELLETIN (2) ; GOUZON AVENIR (2) ; ES GUERETOISE (3) ; JARNAGES-PARSAC (2) ; LUSSAT (2) ; MAINSAT-SANNAT (2) ; MERINCHAL (2) ; PEYRAT LA NONIERE (2) ; SARDENT (2) ; ESM LA SOUTERRAINE (2) ; St AGNANT DE VERSILLAT (2) ; St DIZIER-LEYRENNE (2) ; St FIEL (2) ; St MAURICE ES (2) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (2) ; St SULPICE LE GUERETOIS (2) ; St SULPICE-St GEORGES (2) ; St VAURY (2) ; Ste FEYRE (2) ; VALLIERE (2).

N'a pas souhaité s'engager : NOUZIERS-LA CELLETTE (2).

Les équipes ci-après ne sont pas encore engagées.

Si elles souhaitent participer, la Commission leur demande d'envoyer un mail au District **avant le 15 août prochain.**

Equipes non engagées : BONNAT (2) ; DUN-NAILLAT (2).

* COUPE ANDRE LATERAS :

12 équipes engagées : AUBUSSON EF (3) ; BENEVENT-MARSAC (3) ; BOUSSAC (3) ; CHAMBON (3) ; EVAUX-BUDELIERE (3) ; GOUZON AVENIR (3) ; MERINCHAL (3) ; SARDENT (3) ; St AGNANT DE VERSILLAT (3) ; St FIEL (3) ; St SULPICE LE GUERETOIS (3) ; Ste FEYRE (3).

Ne peuvent participer cette saison car forfait en 2017/2018 : AUZANCES (3) et ESM LA SOUTERRAINE (3).

DIVERS

* DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS :

Coupe Jean Bussière :

- **Match EVAUX-BUDELIERE (2) / ESM LA SOUTERRAINE (2) du 24/06/18.**

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (résultat acquis sur le terrain) et a fait le nécessaire.

* TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES 2018/2019 :

La Commission a étudié le tableau des montées et descentes de la fin de saison 2018/2019 et le proposera à la prochaine réunion du Comité de Direction pour validation.

COURRIERS DIVERS

- **LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE** : *mail demandant à ce que la Finale de la Coupe Gilbert Andrivet soit fixée avant la mi-juin.*

La Commission fera le maximum pour faire le nécessaire.

- **AHUN, St FIEL** : *mails informant de l'organisation de tournois.*

Pris note.

- **CHARRON** : *mail confirmant l'engagement en Division 3 et informant que l'équipe ne participera pas à la Coupe de la Creuse.*

Pris note, nécessaire fait.

- **PEYRAT LA NONIERE, St VAURY** : *mails confirmant leur souhait, suite à la demande de la Commission, d'être maintenu en Division 3.*

Pris note, nécessaire fait.

- NOUZIERS-LA CELLETTE, RETERRE-FONTANIERES : *mail demandant à ce que leurs équipes, maintenues en Division 3, soient rétrogradées en Division 4.*

Pris note, nécessaire fait.

- CHENIERS, LUSSAT, ROYERE DE VASSIVIERE, AHUN : *désidératas quant à la composition des Poules.*

Pris note.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président : Jean-Pierre BETOUX.